



Éditorial Michel Salingue, secrétaire général

Légitime colère

La colère commence à monter chez les retraités. Les manifestations du 28 septembre en sont le symptôme. Elles ont vu se regrouper et manifester près de 80 000 retraités au travers de toute la France, soit trois fois plus que lors des précédents appels à manifester. Cette colère était palpable dans les mots d'ordre comme dans les conversations. Alors que, jusqu'à présent, pour nombre de retraités, la pension et le pouvoir d'achat qu'elle induit semblaient un acquis définitif, une prise de conscience commence à s'opérer.

“ Non, aucun gouvernement ne pourra, dans la durée, poursuivre une politique d'appauvrissement, de marginalisation et d'ostracisme envers ce corps social que sont les retraités. ”

L'annonce de la hausse de la CSG, sans aucune compensation, au 1^{er} janvier prochain a agi comme un révélateur. Le prétexte avancé de solidarité avec les jeunes a fait réagir, comme si les retraités attendaient le gouvernement pour pratiquer, au quotidien, la solidarité avec les plus jeunes générations. Mais, au-delà, le manque de considération de ce gouvernement envers les retraités et cette impression de marginalisation ont attisé cette colère. Non, aucun gouvernement ne pourra, dans la durée, poursuivre une politique d'appauvrissement, de marginalisation et d'ostracisme envers ce corps social que sont les retraités. Comment peut-on croire qu'une société

peut, durablement, rejeter vers ses marges une part de plus en plus importante de la population ? Les retraités représentent, aujourd'hui, 25 % de la population française. Les démographes prévoient qu'en 2035 un Français sur trois sera un retraité. Certains théorisent aujourd'hui sur un poids trop important de la dépense publique en direction des retraités. Selon eux, il faudrait la réduire alors que, dans le même temps, le nombre de retraités augmente et leur poids dans la population progresse. C'est donc, inéluctablement, vers une baisse drastique du pouvoir d'achat de l'ensemble des retraités que nous conduit ce raisonnement. Comment penser qu'une société, véritablement démocratique et sociale comme l'est constitutionnellement la France, peut normalement fonctionner en marginalisant un tiers de ses citoyens ! Non, les retraités ne sont pas des personnes âgées contraintes de vivre d'allocations sociales mais, par leur statut d'anciens travailleurs et salariés ayant produit des richesses, ils ont des droits à pension en lien avec les salaires perçus durant leur carrière. Or la France est un pays riche, de plus en plus riche. Le problème qui se pose aujourd'hui comme pour l'avenir est bien celui du partage des richesses produites. Bien entendu, la question qui se pose à l'ensemble des retraités et à leurs organisations est bien celle du pouvoir d'achat de nos pensions. Mais la satisfaction de cette revendication est inéluctablement liée à la bataille idéologique pour une reconnaissance du statut du retraité en lien avec le statut de salarié.

■ Paris, le 28 octobre 2017